

### CADRE REGLEMENTAIRE

---

Conformément aux dispositions des articles 314-100 à 102 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, Alma Capital & Associés établit chaque année un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles ont été exercés les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

### PRINCIPES

---

Alma Capital & Associés devra établir dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice de la société de gestion, un rapport sur les conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote.

Ce document comprendra :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles Alma Capital & Associés a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote,
- Les cas dans lesquels Alma Capital & Associés a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote »,
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.

Alma Capital & Associés doit pouvoir communiquer à l'AMF, sur demande, les abstentions ou les votes exprimés sur chaque résolution ainsi que les raisons de ces votes ou abstentions.

La société de gestion doit également tenir à la disposition des porteurs de parts ou d'actions d'OPC qui en font la demande, l'information relative à l'exercice par Alma Capital & Associés des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'AG d'un émetteur.

### POUR L'ANNEE 2014

---

Les conditions de seuils de détention de titres ont été atteintes pour l'Assemblée Générale de 2014 et portant sur l'exercice 2013, concernant la valeur « Les Hôtels Baverez » FR0007080254.

Le gérant a exercé ses droits de vote lors de l'Assemblée Générale et a voté favorablement aux résolutions soumises à l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2014.

**Synthèse des résolutions votées durant l'assemblée générale du 16 juin 2014 :**

---

<b>Résolutions</b>	<b>Contenu</b>	<b>Vote</b>	<b>Commentaire</b>
1	Approbation des comptes 2013	Favorable	Comptes certifiés
2	Affectation du résultat et dividende	Favorable	En adéquation avec la stratégie du groupe
3	Approbation de conventions	Favorable	
4	Renouvellement de Monsieur Yves Lascombes de Laroussilhe en qualité d'administrateur	Favorable	Stabilité du management
5	Programme de rachat d'actions	Favorable	Résolution classique
<b>Résolutions Extraordinaires</b>			
6	Annulation des actions rachetées	Favorable	
7	Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	Favorable	
8	Modification de l'article 13-3 des statuts relatif au droit de vote des usufruitiers et des nus propriétaires	Favorable	
9	Pouvoirs pour les formalités	Favorable	